



FICHE D'INFORMATIONS

CARTE DE NOURRISEUR DE CHATS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe la fiche de renseignements ainsi que le code de déontologie concernant le nourrissage des chats libres et errants, en vue de les stériliser afin d'éviter toute reproduction, et de les identifier. Vous trouverez ci-dessous quelques mesures à respecter et quelques conseils pour une parfaite collaboration dont nous ne doutons pas.

Validité de la carte, et adhésion :

Vous disposerez d'une carte annuelle (de date à date). À la péremption de la carte, il vous faudra donc la renouveler par simple demande par mail (secretariat@associationstephanelamart.com) avec une reconduction de l'adhésion. Cette carte vous permettra de poursuivre votre activité de nourrisseur (e) sous le nom de l'association Stéphane Lamart.

Pourquoi une adhésion ?

Cette adhésion couvrira les frais de dossier, la création de votre carte, une aide juridique par mail ou téléphonique, la possibilité de réaliser une collecte annuelle et de profiter de tarifs associatifs dans les cabinets vétérinaires souhaitant vous l'accorder (voir ci-dessous), ainsi que la réception de notre journal trimestriel relatant une partie de nos actions au niveau national. Cette adhésion est de 30 € par an (par chèque, carte bleue par téléphone, ou par Paypal (<http://www.associationstephanelamart.com/nous-soutenir/dons/>)). Merci de préciser sur le règlement le mot "Nourrisseur ou nourrisseuse".

Le but officiel de votre action :

Attention toutefois : ce nourrissage doit avoir comme but officiel de les stériliser et de les identifier, comme la loi nous y autorise. Lorsqu'un chat est identifié et relâché, il devient un « chat libre » et n'est plus considéré en tant que « chat errant ».

L'identification est obligatoire, et elle protège aussi l'animal s'il venait à être capturé. Dans ce cas, il sera transféré en fourrière, mais cette identification lui évitera d'être euthanasié.

Donc pour résumer ce chapitre, cette carte vous aidera à poursuivre vos activités de protection animale, et limiter ainsi les situations où vous êtes confrontés à des personnes hostiles. Je vous en remercie infiniment, mais n'oubliez pas qu'il y a des règles que nous devons tous respecter !

Protection juridique :

Vous agirez au nom de notre association qui est reconnue d'utilité publique. Cela signifie que si vous avez un problème avec un syndic, une commune avec la police municipale par exemple, ou encore avec les services vétérinaires, nous pourrons alors leur certifier par courrier officiel que vous faites bien partie de l'association Stéphane Lamart, en tant que nourrisseur (e) de chats.

Nous prendrons bien sûr votre défense auprès de ces instances, via notre service juridique, par divers moyens de négociation à sa disposition : par exemple, faire "annuler" une éventuelle amende auprès des autorités judiciaires...

Frais vétérinaires, facturation et identification :

Dans le cas où vous n'auriez pas de prix associatifs chez votre vétérinaire (réductions accordées aux associations pour la stérilisation et l'identification des chats, donc en l'occurrence, ceux dont vous vous occuperez sous notre couvert), le fait d'être adhérent (e) nourrisseur (euse) de notre association vous permettra, sur présentation de votre carte, d'y prétendre au bon vouloir du vétérinaire.

Il vous suffira de lui demander de vous accorder un prix associatif sur les coûts de stérilisation et d'identification. Certes, certains s'y refusent, mais beaucoup « jouent le jeu » en vous offrant soit des consultations, soit des réductions sur les soins.

Important : les factures doivent être éditées à votre nom et réglées par vous-même. Nous ne pourrions pas les régler, sauf en cas exceptionnel d'accord écrit de l'association. Dans ce cas, le vétérinaire devra être informé au préalable par courrier officiel de notre part, attestant notre prise en charge à la hauteur de x euros et pour x animaux.

Concernant l'identification, les animaux doivent être identifiés à votre nom, ou à celui d'une autre association de protection animale (avec leur accord) et parfois au nom de la commune avec l'autorisation de la Mairie.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en tant qu'association nationale, nous avons la gestion de plusieurs centaines d'animaux, chiens, chats et animaux de ferme, répartis sur plusieurs refuges. Avec les frais énormes que nous supportons déjà, il nous serait malheureusement impossible de prendre en charge les coûts de stérilisation et d'identification. Financièrement, nous n'aurions pas encore la trésorerie nécessaire et serions trop fragilisés.

Toutefois, si, dans le futur, nous obtenons un legs à charges ou une assurance-vie qui nous impose la condition de prendre en charge la stérilisation et l'identification de chats errants, il va sans dire que nous n'hésiterions pas et prendrions ces frais à notre charge mais pour le moment, nous devons encore être prudents en termes de dépenses.

Collectes de nourriture grâce à votre carte :

Avec cette carte, vous pourrez également organiser une collecte annuelle de nourriture avec notre autorisation écrite. Par exemple, vous pouvez contacter des grandes surfaces pour organiser la « journée collecte de croquettes » (opérations caddy), en vue de les récupérer en notre nom. Ainsi, vous gardez cette nourriture que vous distribuerez ensuite sur vos points de nourrissage. En parallèle nous vous ferons parvenir des flyers de l'association pour agrémenter votre stand. Il y aura une procédure à mettre en place entre vous, nous et le magasin.

Lors de cette collecte, VOUS représenterez notre structure, VOUS serez l'image de notre association. Nous vous demanderons lors de cette organisation de respecter quelques règles. Nous y reviendrons lors des futures demandes.

Je pense avoir fait le tour de ce dont je tenais à vous informer, mais n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tout renseignement complémentaire. (01.46.81.54.64). Il me reste à vous remercier une fois de plus pour votre précieux soutien, votre confiance, et pour cette noble tâche que vous accomplissez auprès de vos petits protégés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Stéphane Lamart